

MAI 2013

199<sup>ÈME</sup> ANNÉE

N° d'agrément P 801338

BELGIQUE - BELGIE  
P.P.  
1030 BRUXELLES 3  
1/3392

Bureau postal de dépôt  
1030 Bruxelles 3

# 4 Millions 7

PÉRIODIQUE MENSUEL D'ÉTUDES ET D' ACTIONS DE LA LIGUE WALLONNE DE LA RÉGION DE BRUXELLES, ATTACHÉ À LA DIFFUSION DE LA CULTURE FRANÇAISE ET À LA PROMOTION DE LA COMMUNAUTÉ WALLONIE-BRUXELLES

## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Printemps après printemps, années après années, notre Ligue wallonne arrive à son 100<sup>e</sup> anniversaire. Cent ans : « *un néant à l'égard de l'infini, un tout à l'égard du néant* » aurait dit Blaise Pascal qui ne parlait pas du centenaire de la Ligue wallonne, mais de la position de l'homme dans l'univers. Cent ans : un rien à l'égard de l'histoire des hommes, un presque tout à l'égard d'une vie. La vie des groupes étant plus longue que celles des individus, il importe de veiller à l'enchaînement des maillons, au déroulement de la trame, à la reprise du thème par d'autres chanteurs.

Ainsi, pour aborder allègrement un deuxième siècle, la Ligue wallonne doit « se renouveler sans se renier ». Les Wallons venus s'installer à Bruxelles en 1913 ont contribué à faire de Bruxelles ce qu'elle est, ils ont généralement fait souche, engendrant des générations de « mutants » : Bruxellois fidèles à leurs origines wallonnes, attachés à la langue et à la culture françaises, mais de plus en plus éloignés de la terre d'origine où ils n'ont plus personne. Vous trouverez (p.2), sous la plume de Jean-François Goosse, une analyse de cette

nouvelle donne bruxelloise. Le combat pour la défense du français ne concerne plus seulement les Wallons « déracinés », mais tous les Bruxellois francophones, y compris les « nouveaux Bruxellois ».

Quel reste le rôle de la Ligue wallonne ? Dénoncer, résister, continuer.

Dénoncer, nous le faisons fréquemment dans ces colonnes : avancées arbitraires de l'État flamand ; faiblesses et démissions des politiciens francophones ; grignotages sournois ou ostentatoires de l'espace francophone à Bruxelles, qu'il s'agisse des transports en commun, de la publicité, des soins de santé ou de l'affichage tant bruxellois qu'euro péen.

Résister. Poursuivre l'affirmation de la communauté de destin entre Bruxelles et la Wallonie. Nos moyens ne sont pas énormes. Notre principal outil de résistance est le journal que vous tenez entre vos mains. Il est le vôtre. Diffusez-le. Soutenez-le par vos dons. Aidez-nous à le réaliser (voir notre appel en page 6)

Continuer. Si la défense du français à Bruxelles comporte un volet politique, au sens large du terme ; nous avons surtout à mettre en valeur, défendre et enrichir le patrimoine culturel dont nous sommes héritiers. Il serait vain de lutter pour la survie d'une langue vidée de sa sève. Le danger existe. Je prendrai exemple dans un domaine que je connais bien : celui de la chanson. La chanson « à contenu », bien écrite et chantée par des interprètes de qualité, est complètement occultée par des émissions de télé-réalité génératrices de grosses recettes publicitaires : *The Voice, la Starac, la Nouvelle star*, sans compter l'inusable *Eurovision*. Peut-être des talents y éclosent-ils, mais c'est généralement en chantant en anglais ou, en français, des textes indigents. Pourtant, à l'écart du tapage médiatique, de nombreux chanteurs-poètes, toutes générations confondues, perpétuent la tradition des trouvères et des troubadours. S'ils pouvaient se faire entendre un peu plus !

Soyons vigilants ! Aimons notre culture, respectons notre langue sans la corseter dans un purisme stérile, faisons-la vivre.

Marie-Claire DALOZE-WILLIQUET

La Chambre a adopté le mercredi 8 mai 2013 le rapport sur l'examen de l'équilibre linguistique dans l'armée. Ce texte comporte des recommandations demandant notamment de *tendre vers l'équilibre* dans un rapport 60/40 entre les officiers francophones et néerlandophones pour les plus hautes fonctions de la hiérarchie militaire.

Le Wallon vigilant se réjouit de cette décision mais reste perplexe par rapport à son manque d'ambitions et à l'absence de mesures immédiates. Il ne faudrait pas qu'une fois encore les Francophones se fassent rouler dans la farine. À défaut de résultats concrets dans les mois à venir, le monde politique se fera interpellé tant dans cette tribune qu'ailleurs et durement si nécessaire !

Le Wallon vigilant

Dans ce numéro, le supplément  
France Wallonie Bruxelles

# POLITIQUE

## WALLONS, FRANCOPHONES, NOUVEAUX BRUXELLOIS

À l'approche de son centenaire, la Ligue wallonne de la Région de Bruxelles a entamé une réflexion approfondie sur son avenir. L'article suivant, qui est une version remaniée de la première partie, intitulée « Notre identité wallonne à Bruxelles et l'ouverture aux Bruxellois francophones sans distinction d'origine », du rapport présenté à l'assemblée générale des adhérents du 25 avril 2013, vise à alimenter cette réflexion.

### Notre identité wallonne

Anciennement, le mot « wallon » désigne les populations de langue française à l'est et au nord de la France (hors des frontières du royaume). Aujourd'hui, « les Wallons ne sont plus que les hommes et les femmes nés en Wallonie et qui y vivent oui qui, émigrés à Bruxelles à l'âge adulte, ont toujours la conscience et le désir de rester, sentimentalement et culturellement, ce qu'ils étaient » (Albert Henry, 1990). Notons le caractère restrictif et extinctif de la notion « émigrés à Bruxelles à l'âge adulte », qui nous interpelle déjà sur la possible transmission de cette identité.

Pour les régionalistes wallons, notamment le « Manifeste pour la culture wallonne » (1983), est wallon quiconque habite en Wallonie, quelle que soit son origine (notion de territorialité) ; Philippe Destatte, directeur de l'Institut Jules Destrée, ira jusqu'à déclarer : « les Wallons à Bruxelles, c'est une immigration à concevoir comme telle » (1997) ...

Or, pour les peuples germaniques en particulier, étaient qualifiés de « wallons » les habitants de langue romane des Pays-Bas méridionaux (au sens géographique, principauté de Liège comprise) ; pour les Flamands jusqu'à aujourd'hui, les Francophones de Belgique (que l'on se souvienne du *Walen buiten* à Louvain, 1966-1968). À la fin du XIXe siècle, les mouvements de protestation qui se créent pour défendre les droits de ceux qui parlaient français s'intitulent d'ailleurs « Ligues wallonnes », même en Flandre et à Bruxelles. En sa réunion du 28 octobre 1921, le conseil communal d'Ixelles rappelle à nouveau que « la commune d'Ixelles devrait être considérée comme commune wallonne », c'est-à-dire unilingue française du point de vue de la législation sur l'emploi des langues (brochure de la Fédération des sociétés wallonnes de l'arrondissement de Bruxelles, 1931). Dans le même sens de « français » ou « francophone », une section « wallonne » coexiste avec une section fla-

mande à l'athénée de Bruxelles vers 1920, à l'athénée pour jeunes filles de l'athénée de Gand jusqu'en 1940 et à l'athénée de Tirlemont jusque vers 1950 (Albert Henry, 1990).

Tout cela est-il important ? Oui et non.

Oui, dans la mesure où les peuples, comme les individus, ne se définissent pas seulement eux-mêmes, mais à travers le regard des autres.

Oui, dans la mesure où, pour certains – les régionalistes wallons et bruxellois –, leur définition trace implicitement les limites de leur solidarité.

Oui, parce que les Wallons doivent se sentir chez eux à Bruxelles !

Oui, parce que cela nous interpelle sur la pérennité d'une identité wallonne à Bruxelles, parce que cette identité n'est plus transmise et ne se renouvelle guère, la « navette » remplaçant le déménagement.

Non, si nous considérons que ce qui nous unit, c'est l'appartenance à une langue et une culture ; ce qui importe, c'est notre commune identité française (ou francophone, préféreront certains).

### S'ouvrir aux Bruxellois francophones sans distinction d'origine

L'immigration, au sens propre, réduit de manière mécanique le poids des Wallons à Bruxelles (mais elle y augmente celui des Francophones). Les sections bruxelloises des mouvements politiques wallons n'existent plus, soit parce que ces mouvements mêmes ont disparu (Mouvement populaire wallon, Rénovation wallonne), soit parce qu'ils ne s'y intéressent pas (Wallonie Région d'Europe de Hapart, Mouvement du Manifeste wallon) ou plus (Wallonie libre), pour des raisons évidentes :

leur régionalisme implique la suppression de la Communauté française, voire de toute solidarité institutionnelle entre la Wallonie et Bruxelles, au profit d'une (con) fédération à quatre ou de l'indépendance.

Par ailleurs, la défense de la langue et de la culture françaises devrait importer autant aux nouveaux Bruxellois qu'aux anciens, pour des raisons socio-économiques et parce qu'ils sont majoritairement issus de pays latins et de pays africains et arabes francophones. En effet, le bilinguisme (voire le trilinguisme prôné par les bobos du Manifeste bruxellois et de son parti « Pro Bruxsel », ainsi que par certains partis flamands) rend encore plus difficile leur intégration par l'emploi. Ils sont donc nos alliés objectifs et nous devons nous ouvrir à eux.

Plusieurs responsables politiques bruxellois ont d'ailleurs vivement réagi (*Le Soir*, 7 janvier 2013) aux propos dénigrants de José Hapart (*La Libre Belgique*, 5 janvier 2013) sur « ces gens-là » qui « ne sont pas intéressés par la défense du français », ces « élus d'origine turco-maghrébine » qui n'auraient pas « la même fibre que les élus bruxellois de souche pour défendre le français dans une ville où l'on parle de plus en plus l'anglais... ils se feront bouffer par la Flandre » :

« La culture de la communauté d'origine maghrébine dont je fais partie est arabo-française. Le français est important pour nous, tous les intellectuels parlent français. J'ai été éduqué en français, je rêve en français, je parle mieux le français que l'arabe. Et la génération qui monte, c'est pareil. Beaucoup de parents se plaignent du fait que les enfants méconnaissent l'arabe, c'est la preuve [...] » (Rachid Madrane, PS, secrétaire d'État à la Région bruxelloise) ;

« ... Hapart devrait venir à Bruxelles les rencontrer, ces élus d'origine turco-maghrébine, comme il dit. Ils sont issus de pays de la francophonie, qui tiennent encore le plus à la langue française ! » (Zakia

# POLITIQUE

*Khattabi, Écolo, membre du Parlement de la Communauté française et sénatrice);*

« Il me fait penser à l'argumentaire développé par certains partis flamands... Ils disent que les Francophones, bientôt, ne seront plus majoritaires à Bruxelles... et qu'il existe une diversité très importante des langues. Leur objectif, c'est d'affaiblir les Francophones de Bruxelles, bien sûr. [...] Ma culture est francophone à 150 % même si, jadis, avec mon père, je parlais un dialecte du nord du Maroc » (Ahmed El Khanouss, CdH, premier échevin à Molenbeek).

Les élus FDF, que *Le Soir* n'a pas interrogés, auraient certainement surenchéri.

Jean-François GOOSSE

Source: Albert HENRY, *Histoire des mots Wallon et Wallonie*, Institut Jules Destrée, 3<sup>e</sup> éd. 1990.

Le Wallon vigilant aime beaucoup la France. Aussi se réjouit-il quand des ressortissants d'Outre-Quévrain veulent s'installer en Wallonie et à Bruxelles. Dans la capitale, ils sont 55.000 à y avoir élu domicile et y constituent ainsi la première communauté de non-Belges ; difficile, en effet, de parler d'étrangers ! Ce chiffre nous permet d'acquiescer à la boutade selon laquelle Bruxelles est devenue le XXI<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Une telle présence à Bruxelles contredit totalement les préjugés flamands selon lesquels Bruxelles serait une ville sale, insécurisante et pas accueillante pour deux sous.



Le Wallon vigilant ne s'est pas toujours montré tendre avec une Europe trop souvent synonyme de dérégulations et d'une austérité asphyxiante imposée à certains de ses États. Il se réjouit, en revanche, de l'arrêt de la Cour de Justice de Luxembourg condamnant le décret flamand autrement appelé le Wooncode. Ce dernier avait pour but d'empêcher tous citoyens autres que flamands de s'installer dans certaines communes. Un objectif contraire aux règles élémentaires de la démocratie !

Il faut espérer que les juristes planchant sur ce dossier parviendront à faire indemniser les victimes de ce décret inique.

*Le Wallon vigilant*

## MONSIEUR PICQUÉ, APRES 20 ANS DE POUVOIR, DES FLAMANDS VOUS CRITIQUENT, À VOUS LA PAROLE !

Au terme d'une vingtaine d'années à la tête du gouvernement régional bruxellois, Charles Picqué vient de céder le flambeau à Rudi Vervoort. Il est sans doute trop tôt pour dresser un bilan de son action à Bruxelles. Pour ce faire, du recul est nécessaire et nous laisserons ce jugement aux analystes politiques. Quelqu'un aurait-il fait mieux que le ministre-président sortant ? Connaissant le désamour de l'État belge et d'une grande partie de sa population vis-à-vis de la capitale ainsi que le caractère étriqué de Bruxelles, on ne peut que rester perplexe.

Certains Flamands n'ont cependant pas éprouvé la même retenue que nous. Dave Sinardet, le politologue anversois trop souvent mis en valeur par le journal *Le Soir*, n'y va pas de main morte : « La plupart des observateurs néerlandophones ne sont pas enthousiastes vis-à-vis du bilan de Charles Picqué... On perçoit un manque de vision et de leadership qui est notamment lié à des questions institutionnelles comme le poids des communes ».

Dave Sinardet mène donc une nouvelle charge contre les 19 communes bruxelloises auxquelles la population est très attachée mais qui présentent le seul tort de constituer le premier noyau de résistance à toute velléité de flamandisation de la capitale. Elles ont mauvaise réputation auprès des Flamands et sont généralement qualifiées de baronnies couteuses et inefficaces. Pourquoi seraient-elles moins démocratiques qu'en Flandre ? Poser la question, c'est y répondre. Elles sont, en tous cas, moins dépensières. Les études de Dexia prouvent que leurs frais de fonctionnement sont, de façon significative, moins élevés qu'ailleurs malgré la charge d'un bilinguisme dépassé par les faits mais imposé par la loi.

Pascal Smet, l'ancien ministre des travaux publics et des communications d'un précédent gouvernement Picqué et actuel membre du gouvernement flamand n'y va pas par quatre chemins quand il critique son ancien patron : « Avec lui, Bruxelles a changé, c'est indéniable. C'est surtout vrai

durant les premières années... Après, il est devenu le gérant d'une boutique ».

On peut qualifier les propos de Pascal Smet d'insultants ! Si ce ministre veut comparer la gestion de Bruxelles par Charles Picqué à une boutique, on pourrait lui rétorquer que sa gestion à lui relève alors d'une boutique... de farces et attrapes ! Souvenons-nous de son projet de créer une piscine en plein air dans la zone industrielle du canal. On peut aussi rappeler les guichets de la STIB rebaptisés avec des noms aussi ridicules que Kiosk et Bootik. Et ce n'est pas tout, il fallait, selon lui, repeindre les bus et les trams afin de les rendre plus... sexy (sic). En rire ou en pleurer, là était le dilemme.

L'éminence flamande n'en reste pas là. Il en remet même une couche en tentant de ternir l'ensemble du personnel politique bruxellois francophone : « Cela, à cause de lui-même mais aussi de l'ensemble de la classe politique bruxelloise. Elle a toujours une vision municipaliste... Il fallait choisir entre une ville-région et une région avec des municipalités qui freinent le développement de la ville. Charles n'a pu trancher ». Une nouvelle charge contre les communes, d'autant plus étonnante qu'elle émane d'un échevin empêché de la ville de Bruxelles. Bon sang, un peu de cohérence, monsieur Smet ! À noter aussi les mots utilisés. Il parle de municipalités et non pas de communes. Le diable se cachant dans les détails, on perçoit là, une pique contre la Francophonie.

On vous a laissé le meilleur pour la fin. Le lecteur pourra constater de lui-même le toupet de ce monsieur quand il parle de Charles Picqué : « C'est un grand partisan de la Communauté française... il a toujours tenu à cette forte liaison avec la Communauté française qui a empêché Bruxelles de devenir une vraie ville internationale où toutes les communautés - francophone, néerlandophone et anglophone - peuvent se retrouver. On voit la même chose au MR et au cdH ». Là, Pascal Smet met bas le masque. On ignorait que Bruxelles n'était pas une ville internationale ! En plus, à cause

# POLITIQUE

de la langue française et parce que, comme il le sous-entend, le néerlandais n'y est pas assez présent. Là, on vogue en plein délire. On dépasse même celui lié à son idée de piscine en plein air dans la zone du canal. À l'écouter, Paris, Luxembourg et Strasbourg ne seraient dès lors pas non plus des villes internationales!

Quand un ancien ministre régional bruxellois, devenu entre-temps ministre de la Communauté flamande reproche à Charles Picqué d'être ne fût-ce que partisan de la Communauté française, on verse dans la parabole de la paille et de la poutre. Cela est d'autant plus vrai si l'on se souvient que c'est à l'auteur de cette plaisanterie que l'on doit l'idée de repeindre les taxis bruxellois en... jaune et noir!

Tirant la flèche du Parthe, Pascal Smet s'en prend à Charles Picqué qui souvent a géré l'urbanisme à Bruxelles. « On n'a plus construit un bâtiment emblématique à Bruxelles ces vingt dernières années, à

l'exception du nouveau siège de l'Europe ». Une seule question nous vient à l'esprit : Pascal Smet quitte-t-il le quartier Dansaert pour se rendre ailleurs qu'au Parlement flamand ou au Beursschouwburg ? N'a-t-il jamais vu la tour Madou reliftée qui émerveille les visiteurs de passage à Bruxelles ? Et la nouvelle tour Rogier, ne l'a-t-il jamais admirée ? On se doute que l'esthétique du futur bâtiment destiné à accueillir le Parlement des Francophones de Bruxelles le gêne d'autant plus que les néerlandophones se sont contentés eux, pour le siège de leur institution, d'une ancienne maison de maître de style éclectique.

Non, décidément aucune critique de Pascal Smet ne peut se révéler crédible. Mieux, même, les commentaires de ce ministre nous confirment que Charles Picqué n'est pas, à l'instar des Happart, Bodson ou autre Van Parijs, un régionaliste pur jus, peu soucieux de la nécessaire solidarité entre Francophones ou même hostile à celle-ci.

Nous espérons une chose, c'est que, débarrassé du fardeau de la fonction de ministre-président de la Région bruxelloise, il se sente libéré de toute retenue. À lui maintenant de dire aux Bruxellois ce qui les attend en cas de repli sur eux-mêmes. Lui sera cru par le peuple de Bruxelles s'il souligne que ni la bonhomie d'Albert II ni le sourire de Mathilde n'empêcheront la Flandre de vouloir prendre le large avec Bruxelles pour capitale. Le dernier sondage de la VUB nous informant qu'à peine cinq pour cent des Bruxellois imaginent un avenir commun avec la Wallonie n'est, en effet, pas fait pour nous rassurer ! Il serait peut-être temps de réveiller les Bruxellois avec, pour paraphraser Michel Rocard, un parler vrai. Aux irréductibles comme par exemple les militants de B-Plus, il faudra peut-être crier 'Debout les crabes, la mer monte'.

Jean-Luc ROBERT

## LA RECETTE DU COQ AU VIN PAR UN CHEF DE LA N-VA

Ben Weyts, un des idéologues de la N-VA, las de passer des nuits blanches à rêver d'une stratégie lui permettant de sonner, une fois pour toutes, l'hallali en vue de tuer en rase campagne ce coq wallon, vient d'imaginer son coup de Jarnac. Il est pourtant simple, simplissime même!

2014 sera, en effet, l'année de plusieurs élections : européenne, législative et régionale. Il ne faut pas être grand clerc pour se rendre compte que la formation des gouvernements régionaux se révélera plus aisée et donc plus rapide que celle du gouvernement fédéral. Tilt ! Voilà l'idée choc. Il suffirait de former un gouvernement flamand qui négociera avec le gouvernement wallon la formation d'un gouvernement belge de type - vous l'avez deviné - confédéral. À défaut d'accord, il n'y aurait donc plus de gouvernement chargé de gérer l'État belge.

Pas bête ce Ben Weyts ? La N-VA obtient ainsi un séparatisme de fait tout en conservant, au niveau fédéral, ce qui intéresse les Flamands. Voilà enfin le coq dans la casserole, reste à y ajouter, avant sa cuisson, un peu de tord-boyaux d'Overijse ou d'Hoeilaart. Tout cela, sans révision de la Constitution, sans l'accord des deux tiers

des membres du Parlement et d'une majorité dans chaque groupe linguistique.

Évidemment, ce scénario n'est pas impensable. Si la N-VA obtient, comme les sondages l'annoncent, une quarantaine de pour cent auxquels s'ajoutent une dizaine de pour cent pour le Vlaams Belang, la présidence du gouvernement flamand ne peut dès lors lui échapper. De plus, la tête pensante de la N-VA annonce son désir d'une alliance future de son parti avec le CD&V et le VLD. Ce choix n'est pas anodin. Il s'agirait ainsi de placer la barre des négociations le plus à droite possible, de façon à mécontenter les Francophones et limiter ainsi leur souhait de garder une maison commune avec la Flandre.

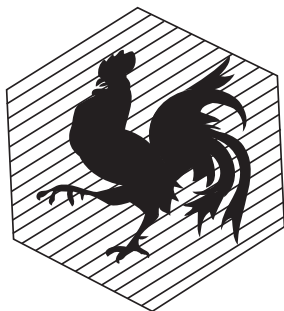
Quelles conclusions doit-on en tirer ? La première, c'est que dès qu'on touche au système électoral, ce que l'on vient de faire en regroupant le même jour les différents scrutins, le mouvement flamand essaye d'en tirer profit. On l'avait déjà vu avec le remodelage des arrondissements électoraux pour la Chambre des Représentants qui avait permis à certains Flamands d'attaquer BHV devant la Cour constitutionnelle.

La proposition de Ben Weyts illustre à suffisance que dès que les Francophones cèdent à une revendication flamande, nos voisins du nord s'engouffrent dans la brèche. Ils ont capitulé sur BHV alors autant remettre le couvert ! Ceux qui s'imaginaient que la sixième réforme de l'État apporterait une pacification si pas définitive, à tout le moins durable, en seront pour leurs frais. Désolé pour eux. Voilà où peut mener une certaine candeur !

La fermeté francophone constituera la seule réponse à apporter à M. Ben Weyts et à ses amis. À la volonté de limiter les compétences d'un État fédéral à quelques matières auxquelles les Flamands tiennent comme par exemple les lois linguistiques à Bruxelles, il faut opposer un refus ! Si plus rien de commun ne peut se former avec eux, qu'ils sachent qu'ils se retrouveront seuls et en tous cas sans un Bruxelles élargi.

Les Francophones sont prévenus des intentions flamandes. À eux de leur faire comprendre que nous ne jouerons pas dans leur mauvaise pièce et qu'en tous cas, nous ne danserons pas comme ils sifflent !

BOD UOGNAT



## La méthode Coué du Système

Le saviez-vous? Les électeurs de la N-VA votent pour ce parti séparatiste, mais sont en réalité des belgicains. Le problème communautaire se love dans tout le débat politique et attise les passions, mais il n'intéresse qu'une infime minorité des Belges. Les citoyens italiens ont porté leurs suffrages sur des formations en révolte contre l'Union européenne, mais ils sont viscéralement europhiles. Les référendums n'ont pas de raison d'être, car les votants répondent à autre chose que ce qui leur est demandé. D'où sortent ces constatations hallucinantes? Des sondages, que certains verraient bien se substituer aux élections – un tour d'ordinateur et ce serait joué. Des sondages régulièrement démentis par le simple bon sens et par les faits, mais qui servent de boussoles à d'innombrables politiciens, robotisés par la pensée unique, parce qu'ils parlent, presque invariablement, le langage de celle-ci.

C'est ainsi que le Système essaie de dissimuler aux Wallons qu'ils sont grugés et infériorisés dans leur union avec la Flandre et que l'avenir de leur protection sociale dépend d'une Europe assujettie aux lois férocement néo-libérales du marché mondialisé. En fait, les deux phénomènes se tiennent. Les intérêts dominants de l'économie flamande nous entraînent dans une quête essoufflante, et de plus en plus vaine, d'une compétitivité toujours plus forte... qui requiert une austérité toujours plus dure. Même le FMI vient de découvrir sa nocivité, c'est dire! Il a pu arriver un certain temps que les exportations du plat pays s'en trouvent dopées, mais lui-même commence à subir le retour de bâton dans quelques-unes de ses plus grandes entreprises. Hélas, que dire de la Wallonie, dont s'affaisse le vieux socle industriel et dont les bourgeois du renouveau subissent les gelées de la raréfaction du crédit, de la montée de la misère et de la

volatilité des implantations étrangères! Où voit-on, sur le continent, les lendemains radieux et mélodieux qu'osaient promettre les inventeurs fous des traités de Maasticht et de Lisbonne, et du pacte monétaire qui va avec? Nulle part, même pas en Allemagne, où se fait jour le constat qu'ont été payés trop cher les avantages du commerce extérieur.

La 'troïka' formée par les canas-dopés au fanatisme doctrinaire de la Commission européenne, de la Banque centrale de Francfort et du FMI est tellement bête et cruelle qu'elle jette dans la rue des peuples dont elle menace jusqu'aux écoles et aux hôpitaux. Elle aura beau faire et méfaire, la Grèce, Chypre, l'Espagne et le Portugal ne rembourseront jamais leurs dettes, tout simplement parce que la facture est politiquement impayable en démocratie. Et quelques autres États sont sur le seuil de la même détresse. Comprenant enfin d'où vient le mal, les citoyens s'insurgent et répudient les gouvernements qui les soumettent à pareille cure. Ceux d'Italie viennent de montrer à quelles extrémités peut porter le désespoir.

### Et la Belgique ?

La Belgique n'en est pas encore là, mais elle est assaillie par les remous des autres et il y a trop d'artifices d'écritures et de prévisions hasardeuses dans ses comptes pour nous préserver des tuiles qui déjà tombent du toit. Pour comble d'idiotie, la ratification du traité budgétaire européen rétrécit encore la marge de manœuvre, qui était déjà trop étroite, des pouvoirs publics. Elle nous livre entravés aux outrages de la Commission européenne, tout entière imprégnée de néo-libéralisme. La situation devient si inquiétante (surtout pour ceux qui en connaissent les coulisses) que des voix commencent à s'élever, dans le PS, pour récla-

mer le desserrement du garrot eurocratique.

Malheureusement, la sève révolutionnaire de la Wallonie semble tarie depuis l'évaporation des utopies marxistes. De nos jours, c'est l'identité nationale qui sécrète le ferment révolutionnaire et, en même temps, la stratégie démocratique. M. Magnette est sur la voie de le comprendre intégralement. **Mais la Wallonie n'est pas une nation**, et c'est la meilleure explication de la longue série de ses défaites dans ses épreuves de force avec la Flandre. **C'est dans son identité française qu'elle doit trouver recours et regain de vigueur.** Sans qu'il faille pour cela renier les particularités de ses terroirs, ni récuser les efforts parfois méritoires de son gouvernement pour la sortir de l'ornière. Encore faudrait-il que la France s'arrache elle-même à son effacement mortifère devant la supranationalité européenne. Patience, elle y vient; ses grondements populaires en apportent le présage. Et, après tout, le prochain référendum britannique sur la question pourrait lui donner un exemple salutaire.

En attendant, la flamandisation du pouvoir belge, déjà très patente, se prolonge dans les reconstitutions, brique par brique, de la Grande Néerlande de 1815. La France est la quatrième puissance militaire du globe, mais c'est avec l'armée des Pays-Bas que se multiplient les collaborations. Avec les Pays-Bas aussi qu'un ministre wallon des Affaires étrangères amorce le rassemblement des locaux diplomatiques – où les Flamands trustent déjà la majorité des meilleurs postes. Inutile de dire que tout cela n'est pas sans conséquences économiques et commerciales et que les attachés économiques créés par le même M. Reynders ne font qu'aggraver nos affaires.

Les grands problèmes sont devant nous, dans le vieux frigo de Paul Vanden Boeynants, où le gouvernement Di Rupo les a remisés comme il a pu, après avoir sacrifié les francophones de la périphérie bruxelloise. C'est, de son point de vue, son succès technique le plus

évident, mais il est improbable qu'ils y congèlent jusqu'aux élections de 2014, d'autant plus que la sixième réforme de l'État prend du retard, au grand dam de la Flandre. Fédéralisme élargi, confédéralisme, indépendance? En bons Latins et Français, trempés dans une vieille culture juridique, les Wallons distinguent soigneusement ces concepts. Pas les Flamands, qui ont de l'avenir une vision évolutive, et non statique. Demeure cette réalité de granit: il faudra céder encore à leurs impatiences, et il importera assez peu que nos interlocuteurs soient la N-VA, le CD&V, le VLD ou le SPA. Les uns sont plus ou moins néo-libéraux et les autres plus ou moins séparatistes, mais la résultante des forces fera que nous avancerons dans la direction voulue par le nord.

**Pour la Wallonie, et encore plus pour Bruxelles** (où l'anglicisation fraie la voie à la flamandisation), **il n'y a de vrai salut que dans la fin du royaume.** Elles seront plus fortes en s'unissant institutionnellement, mais, si un funeste aveuglement les conduisait à diverger provisoirement, il faudrait que l'une d'elles donne l'exemple du sursaut décisif. Pour nous, dont l'horizon est français, la fédération wallo-bruxelloise serait le meilleur instrument de la transition. À condition, évidemment, qu'elle ne s'encombre pas de ménagements pour le passé belge.

Jacques Rogissart

Supplément à  
"4 millions 7"  
Mai 2013

Éditeur responsable:  
Jean-Paul ROOS  
rue Middelbourg 65,  
1170 Bruxelles

Comité de rédaction:

Cédric Chopin, François Detif,  
Paul Durieux, Jean-François Goosse,  
Jacques Lenain, Jean-Paul Roos  
Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs. Ceux-ci sont laissés libres d'appliquer ou pas les rectifications orthographiques

approuvées par l'Académie française et publiées au Journal officiel de la République française en 1990.

### Errata

Une coquille m'a fait écrire dans mon article précédent (*La nature des poisons*) que la Wallonie est plus dépendante que la Flandre de son « marché extérieur »; c'est « marché intérieur » qu'il fallait lire. Enfin, au lieu de « Tout au basic American, ce sera plus simple pour parvenir en décembre », prière de lire « pour parvenir au but recherché »

## Débat : l'État Wallonie-Bruxelles, étape nécessaire ou dernier songe belge ?

L'article de Jean-Paul Roos paru dans le numéro de *France-Wallonie-Bruxelles* du mois de mars 2013 a suscité la controverse, en ce qu'il saluait, toutefois avec réserves, la proposition d'Olivier Maingain de constituer un 'État Wallonie-Bruxelles'.

Il nous est apparu utile – et même indispensable – d'en débattre dans notre revue. François Detif et Jean-François Goosse, d'une part, Jacques Lenain, d'autre part, ont accepté de se livrer à cet exercice particulier : exposer les mérites et inconvénients de la proposition d'Olivier Maingain, les perspectives qu'un État Wallonie-Bruxelles offre à la cause réunio-niste, sa nécessité dans la défense des intérêts wallons et bruxellois

alors que la Belgique est en voie de dislocation, ou, au contraire, ses vices rédhitoires et ses séductions captieuses, propres à détourner Wallons et Bruxellois de la solution française et à les mener dans une impasse.

Au-delà de l'accord sur l'objectif – la réunion de la Wallonie et de Bruxelles à la France –, l'on entre dans la politique-fiction. Il y a donc intérêt – mieux : nécessité – à imaginer et confronter divers scénarios et à évaluer dans quelle mesure ils sont souhaitables mais aussi *possibles*.

Le débat est donc ouvert. Puisse-t-il enrichir d'arguments nouveaux les réflexions de nos lecteurs. Puissent ceux-ci s'en saisir, car c'est de notre destin à tous qu'il en va.

Le comité de rédaction

### L'État Wallonie-Bruxelles, une étape nécessaire

L'État Wallonie-Bruxelles, tel que le conçoit Olivier Maingain, diffère de manière essentielle de la Fédération Wallonie-Bruxelles que promeuvent Rudy Demotte et Charles Picqué :

1. L'État Wallonie-Bruxelles a une base territoriale exclusive (celle des Régions Wallonie et Bruxelles) ; la Fédération Wallonie-Bruxelles n'écarte pas, voire appelle à des fins 'd'équilibre', la constitution d'une 'Fédération Flandre-Bruxelles'.

2. L'État Wallonie-Bruxelles s'inscrit donc dans l'hypothèse d'une après-Belgique, tandis que la Fédération Wallonie-Bruxelles pose Bruxelles comme 'point de cohésion' d'une 'Belgique toujours grande et belle'.

3. L'État Wallonie-Bruxelles dépasse avec élégance l'opposition entre Communauté et Région. S'il advient, il fédérera les régions Wallonie et Bruxelles; elles en seront donc à l'origine et le primeront. Au contraire, la prétendue 'Fédération Wallonie-Bruxelles', soit la Communauté française de Belgique, n'a rien d'une 'fédération' : c'est une collectivité publique parallèle aux Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale, dénoncée, selon que l'on est régionaliste wallon ou bruxellois, comme un instrument bruxellois de domination sur la Wallonie ou comme un instrument wallon de domination sur Bruxelles. Bref, outre qu'elle détourne l'attention des Wallons et des Bruxellois de la Belgique en tant qu'instrument flamand de domination, la Communauté française de Belgique, parée ou non de la fausse appellation de 'Fédération', divise davantage les

Wallons et les Bruxellois qu'elle ne les unit. En revanche, l'État Wallonie-Bruxelles a vocation à les rassembler pour faire face aux défis communs : se libérer d'une Belgique en voie de dislocation ou d'évaporation et associer leur destinée à celle de la nation française – *notre nation*.

Autonomistes wallons et bruxellois sont des alliés objectifs dans la détestation de la Communauté française de Belgique, il est vrai bancaire en raison de la contrainte belge. Du reste, ils le savent bien et œuvrent de concert à sa suppression. Qu'ils vouent à de semblables gémonies l'État Wallonie-Bruxelles, nonobstant ses différences objectives essentielles avec la prétendue 'Fédération Wallonie-Bruxelles', indique que c'est bien contre toute alliance entre Wallons et Bruxellois qu'ils se dressent. Ont-ils conscience que, ce faisant, ils jouent le jeu des indépendantistes flamands, ravis que Bruxelles, aveuglé par sa lubie de 'district européen séparé de la Wallonie', leur soit ainsi abandonné? Est-ce aux réunio-nistes wallons et bruxellois d'abonder à leur tour en ce sens, ou, au contraire, de dénoncer cette erreur funeste?

L'État Wallonie-Bruxelles prépare la fin de la Belgique – une fin heureuse pour les Wallons et les Bruxellois –, autant qu'il la hâte, dans la mesure où il constitue un *casus belli*, ou plutôt une cause de séparation pour la Flandre. Mais ne nous méprenons pas sur les termes : cet État ne serait que le réceptacle des compétences de l'État fédéral belge défunt. De constitution rapide en ce qu'il répondrait à une urgence, il ne durerait que le temps des négocia-

tions d'association avec la France. Celles-ci aboutiraient, *grosso modo*, en un nouveau transfert des dites compétences, cette fois-ci à l'État français, sans que cela n'empêche une intégration ultérieure plus poussée de la Wallonie et de Bruxelles à la France, sinon leur assimilation pure et simple. Bref, cet 'État' serait plus une 'fédération provisoire' ou une 'association publique momentanée' qu'un véritable État adossé à une nation, gravé dans le marbre d'une Constitution et appelé en conséquence à durer. (On conviendra qu'Olivier Maingain ne peut guère s'exprimer ainsi, sauf à s'exposer aux quolibets belgicains, y compris au sein même des FDF.)

S'il apparaît souhaitable à plus d'un titre, l'État Wallonie-Bruxelles est aussi et surtout nécessaire. Car qui pourrait négocier la réunion et comment? Certes pas les partis politiques : un État – en l'occurrence, la France – ne négocie pas avec des partis mais avec un autre État – l'État Wallonie-Bruxelles –, même si celui-ci est en formation ou s'il ne s'agit que d'une collectivité publique provisoire. Un gouvernement représenterait l'État Wallonie-Bruxelles et conduirait les négociations avec la France. Le parlement qui appuierait ce gouvernement n'aurait pas pour mission de rédiger une nouvelle Constitution comme en 1830, mais d'approuver en détail les instruments juridiques soumis en gros au peuple par référendum. Les Wallons et les Bruxellois ne seraient donc pas l'objet mais le sujet de leur histoire ; leur réunion à la nation française serait digne du XXI<sup>e</sup> siècle, et non la conséquence d'un traité d'Ancien Régime.

Mais quel serait ce parlement? Pas ceux de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale ou de la Communauté française de Belgique, dont aucun ne représente tous les Wallons et tous les Bruxellois ; le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale serait, en outre, paralysé par le veto de ses élus flamands. En conséquence, un parlement élu représentant sans distinction les Wallons et les Bruxellois est indispensable. Il ne se substituerait pas aux parlements fédérés wallon et bruxellois, qui continueraient à exercer leurs compétences propres, mais succéderait au parlement fédéral belge. Enfin, il y a lieu de tenir compte du principe de droit international, qui reconnaît aux limites administratives internes le caractère de frontières d'État en cas de sécession. Au contraire de la Communauté française de Belgique, l'État Wallonie-Bruxelles serait pourvu d'un territoire, résultant de l'addition de ceux de ses composantes wallonne et bruxelloise ; c'est pour leur réunion simultanée à la France qu'il serait, du reste, institué. Il est possible et souhaitable que cet État provisoire entame les négociations d'association en parallèle à celles portant sur la liquidation de la Belgique ; il est aussi possible qu'il doive, au prix de grandes tribulations, éprouver sa non-viabilité avant de rejoindre la France, mais il appartiendra aux réunio-nistes wallons et bruxellois de se montrer assez convaincants pour éviter ce purgatoire inutile.

François Detif (avec Jean-François Goosse)

## L'État Wallonie-Bruxelles, le dernier songe belge

Les Franco-Belges peinent à sortir de l'illusion qu'un avenir commun durable avec la Flandre, même dans un État réduit à sa forme 'confédérale', resterait encore possible. Quand ils y parviennent, de plus en plus couramment grâce à l'agressivité flamande, ils succombent aussitôt, sauf exception, à une autre illusion, celle d'une Belgique continuée sans la Flandre. Un Royaume plus petit, mais plus homogène, plus cohérent, et tout aussi 'belge'. Ce serait l'État Wallonie-Bruxelles souverain, dont les fondations pourraient être posées par anticipation à l'intérieur même du Royaume belge franco-flamand avant qu'il ne disparaisse, tout comme la Flandre y fonde son État national, jour après jour, en utilisant pour ce faire sa maîtrise de l'État central belge. Mais une autre illusion alternative est aussi, pour un nombre substantiel de Franco-Bruxellois (comme l'indique un récent sondage), un État bruxellois souverain, débarrassé à la fois du 'fardeau flamand' et du 'fardeau wallon', une sorte de 'Principauté' de type 'luxembourgeois' ou 'monégasque', aussi tranquille, prospère et protégée; la Wallonie, quant à elle, créant aussi son propre État, ou bien rejoignant, seule, la France. Tentons, en quelques lignes, de récapituler les arguments pertinents pour dissiper ce songe sur l'État Wallonie-Bruxelles, et sur l'État bruxellois, pour que puisse se dévoiler la seule et véritable solution, pour Bruxelles, ensemble avec la Wallonie.

### 1. La Fédération ou l'État fédéré Wallonie-Bruxelles, une première impossibilité

Des années après sa fausse naissance, la 'Fédération Wallonie-Bruxelles' n'est toujours que la nouvelle dénomination, purement médiatique car sans traduction juridique, de la Communauté française de Belgique<sup>1</sup>. Pourtant, une proposition toute récente d'Olivier Maingain est de la 'renforcer' en la transformant en 'État fédéré'. Mais comment renforcer une entité qui n'existe pas, même pas sous la forme d'une simple définition? Et dont la Flandre n'autorisera jamais la création dans le cadre de la Belgique franco-flamande, puisqu'elle

la priverait de son contrôle politique sur Bruxelles. Car si la Flandre s'impose encore le carcan belge, c'est essentiellement pour conserver ce contrôle, qui complète le contrôle physique permis par l'enclavement complet du territoire bruxellois en territoire flamand, en espérant arriver à convertir un jour ce double contrôle en annexion. Les politiciens franco-belges, tous, savent donc bien que leur 'proposition' d'une structure para-étatique Wallonie-Bruxelles au sein de l'État belge franco-flamand est absolument irréalisable, par simple refus flamand. Ils la défendent cependant par simple posture tactique, attentiste, mensongère; ils 'parlent' à leur cheptel électoral belge, lui disent ce qu'il peut et veut entendre, et ils ne peuvent guère faire autrement, sauf à risquer une mort politique prématurée.

### 2. L'État fédéral Wallonie-Bruxelles, une seconde impossibilité

Une fois la Belgique franco-flamande disloquée, la création d'un État souverain Wallonie-Bruxelles, qui n'aurait donc pu être 'préparée', est une question qui s'impose. Y répondre avec honnêteté, courage et lucidité consiste à s'interroger sur sa faisabilité, sa viabilité. Or, sur les plans politique (impossible partage fédéral des pouvoirs politiques entre ses deux membres si dissemblables), financier (impossible répartition des sacrifices entre ses deux membres si différents et si inégaux) et territorial (impossible continuité entre ses deux parties, et échanges entre elles placés du coup sous le contrôle exclusif d'une Flandre hostile et maîtresse du 'détroit' qui les sépare), la possibilité d'un tel État bicéphale serait proche de zéro<sup>2</sup>. Pour prétendre le contraire, il faut contre-argumenter... Or, à ce jour, les élites et milieux décisionnels franco-belges n'ont jamais produit le moindre argumentaire étayé sur le concept d'État Wallonie-Bruxelles (ainsi, rien n'est sorti du monde universitaire franco-belge, qui se tait, tétanisé). Pour les politiciens franco-belges, contraints d'occuper le terrain, nul besoin d'y croire,

ni même d'en parler pour le moment; il suffit que leur électoral, lui, veuille bien le croire ou fasse semblant. Pour se rassurer un peu, les faux 'croyants' disent que «cet État commun sera libre de développer et d'approfondir ses liens avec la France» (manifeste bruxellois de mars 2008), formule qui n'a aucun sens concret... : c'est ce que fait l'État belge avec la France depuis 1830! Ce fantasme d'un État Wallonie-Bruxelles (ou d'un État wallon) qui pourrait être 'adossé' à la France pour ne pas succomber est hélas récurrent<sup>3</sup>.

### 3. L'État bruxellois, un rêve sans suite ou un suicide presque parfait

L'idée d'un avenir proprement bruxellois, bien que sans adhésion explicite des milieux dirigeants, habite les esprits. Mais il faut, là aussi, que ses partisans osent affronter la réalité, qu'ils s'activent donc à montrer la viabilité d'un État bruxellois souverain. Or, ils ne s'y risquent pas car ils n'en sont pas capables. En effet, la subordination totale de Bruxelles à la Flandre, du fait que son territoire, minuscule, est enclavé dans le sien, rend cette démonstration impossible<sup>4</sup>. Toute tentative de concrétisation de ce projet irréaliste serait donc suicidaire: le futur État flamand, à l'activisme incessant et multiforme, prolongé dans Bruxelles même par la minorité flamande, minerait la souveraineté de Bruxelles jusqu'à son abolition. Bruxelles ne pourra exister et persister comme elle est, demain, avec son caractère 'francophone', après la disparition de l'État belge franco-flamand, que si elle est protégée de la Flandre par une puissance tierce, bien plus puissante que celle-ci. Ce ne pourra pas être la Wallonie. Ce ne pourra pas être l'Union européenne, qui n'éprouve aucune tendresse pour la francité. Ce ne peut être que la France, si elle en a l'envie et le devoir. Double condition qui suppose pour les Bruxellois d'accepter de faire de Bruxelles un territoire français et d'eux-mêmes des citoyens français, comme il en serait pour la Wallonie et les Wallons.

### 4. La ligne réunioniste pour Bruxelles, stratégie et tactique

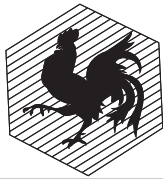
C'est une tâche majeure des réunionistes de dire tout ce qui précède. Et, pour un moment encore, eux seuls peuvent le faire. Devant la 'francophobie' supposée insurmontable des Franco-Bruxellois et face au risque que Bruxelles soit, après la dislocation du Royaume franco-flamand, phagocyté par la Flandre, soit directement (annexion des 19 communes bruxelloises, dont les habitants francophones seraient 'contentés' par quelque 'statut spécial personnel'), soit indirectement (garrotage physique du territoire et colonisation politique interne d'une fausse entité souveraine bruxelloise), certains ont, cependant, la tentation de défendre 'à tout prix' le maintien du lien Bruxelles-Wallonie, en se ralliant au concept fumeux d'État Wallonie-Bruxelles, 'fédéré' d'abord, 'souverain' ensuite, par conviction («cette étape, espérée comme éphémère, est inévitable») ou par tactique («cet État mort-né servira fugitivement d'instance de négociation avec la France»). Certes, ces réunionistes ont toute raison de penser que l'arrimage de Bruxelles à la France passe par le maintien du cadre wallo-bruxellois. Pour autant, l'évidence que le chemin du salut de Bruxelles vers la France passe par la Wallonie ne justifie en rien ce ralliement opportuniste au concept d'État Wallonie-Bruxelles. Car ce n'est pas un 'État' qui négocie, ce sont des forces politiques, des hommes. Ce cadre wallo-bruxellois, à défendre, repose sur l'existence de forces sociales et politiques communes aux deux entités. Ainsi, la légitimité politique pour négocier et décider au nom du couple wallo-bruxellois réside pleinement dans le concert des cinq grands partis politiques franco-belges, tous communs à la Wallonie et à Bruxelles, et chez les parlementaires wallons et bruxellois des deux Parlements régionaux et du Parlement commun de la Communauté française, lequel représente au moins 95 % de la population wallonne et 80 % de la population bruxelloise. Il est donc inutile de s'inventer un État, irréa-

<sup>1</sup> Voir ma note sur « la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce non être » ([www.belgique-francaise.fr](http://www.belgique-francaise.fr)).

<sup>2</sup> Voir la note précitée, ainsi que ma note récente, « Bruxelles, ville internationale ? », point IV, qui donne les sept raisons fondamentales qui rendent la survie d'un tel État bicéphale 'francophone' impossible.

<sup>3</sup> Voir ma note sur « les trois conceptions d'une union avec la France », contribution à la journée d'étude sur l'après Belgique d'avril 2011.

<sup>4</sup> Voir « Bruxelles, ville internationale ? », point V.



lisable ou mort-né ou éphémère, pour négocier un statut français d'intégration de la Wallonie et de Bruxelles. Nul besoin d'une telle entité juridique qui, si elle parvenait à naître, le ferait dans des conditions catastrophiques (politiques, institutionnelles, financières, territoriales, sociales...), du fait de ses tares constitutives, et dont il faudrait très vite organiser la disparition, dans des conditions encore plus catastrophiques. Nulle nécessité d'un tel travail : nouvelle constitution, nouveau parlement, nouvelles élections, nouveau budget, nouveau partage des pouvoirs et du fardeau financier entre Bruxelles et la Wallonie, etc., toutes choses quasi-infaisables du reste. En tout cas, ce n'est pas aux réunionnistes de faire semblant d'y croire ; moult politiciens, bruxellois comme wallons, s'en chargeront, par conviction forcée ou dans l'objectif d'exister pendant cette phase chaotique.

De plus et surtout, invoquer le besoin d'un tel État Wallonie-Bruxelles constituerait moins une ambition dressée contre la Flandre qu'une posture affirmée contre la France. Dès lors, comment des réunionnistes pourraient-ils être enten-

du en parlant de la France comme avenir tout en soutenant ce projet d'État souverain, perspective contraire à toute perspective réunionniste ? En effet, si la création de ce Royaume belge maintenu, plus 'belge' que jamais, était perçue comme possible, pourquoi attendre de ses 'inventeurs' qu'ils en viennent à le saborder pour le dissoudre dans la France ? Pourquoi la population, les élites et les dirigeants wallons et bruxellois, belgicains, s'ils pensaient pouvoir faire vivre une Belgique sans la Flandre, avec son Roi, sa fiscalité, sa protection sociale, son rang dans l'Union européenne et à l'ONU, etc., envisageraient-ils de l'intégrer à l'ensemble français, alors qu'ils en refusent la perspective malgré les avanies continues venant de Flandre ? Pourquoi accepteraient-ils de passer, presque aussitôt, d'une dépendance à la Flandre, dont ils seraient parvenus à se libérer, à une dépendance à la France, bien que, de toute évidence, et contre tout bon sens, ils préfèrent la première dépendance à la seconde ? Et si la création de cet État Wallonie-Bruxelles était tentée, son échec, après une phase cruelle de tentatives confuses, conduirait à la dé-

gradation du lien entre Bruxelles et la Wallonie ; le temps consacré à cette expérience ratée et ce ratage lui-même seraient alors mis à profit par les milieux 'indépendantistes' bruxellois et leurs soutiens étrangers, dont la Flandre, pour tenter de faire prévaloir leur 'Principauté' bruxelloise rêvée et mortifère.

Fort heureusement, il n'y aura pas d'État franco-belge, ni durable ni éphémère, pas de phase intermédiaire, sauf celle de liquidation de l'État belge franco-flamand, ce qui n'a rien à voir (phase de brève 'survie' qui se situera entre la 'condamnation' politique de cet État et son 'exécution' juridique). En tout cas, un réunionniste ne doit pas le souhaiter. Après l'acte de décès de l'État franco-flamand, et immédiatement, il n'y aura qu'un seul État souverain qui pourra maintenir ensemble la Wallonie et Bruxelles avec succès : l'État français. Ce sera donc le choix redoutable des Bruxellois que de l'accepter ou de le refuser, après que les Wallons auront ouvert la voie. En attendant, chaque réunionniste bruxellois, aussi solitaire qu'il est, doit faire montre de lucidité et de courage, pour chaque millier de Bruxel-

lois qui en manque. Pendant tout le temps nécessaire. Puis, quand le chaos final sera là, vraiment là, la 'solution française' s'imposera d'autant mieux qu'elle aura été bien définie et bien défendue, sans discontinuité. Car le travail du réunionniste est aussi de la rendre acceptable. À cette fin, cette solution doit être la conservatrice d'un certain héritage belge, d'un certain vouloir-vivre belge, bruxellois et wallon. Il appartient donc au réunionniste de définir et de défendre un cadre d'intégration à la France de la 'Belgique française' qui soit spécifique et négociable, un statut spécial de grande autonomie, en particulier pour Bruxelles<sup>5</sup>. Au final, informés, les Bruxellois devront choisir entre une dépendance sévère à la Flandre, sans la Wallonie, et une forme de dépendance douce à la France, avec la Wallonie. La première serait mortelle pour le caractère français et l'autogestion de Bruxelles. La seconde serait durablement compatible avec la caractéristique propre de Bruxelles, comme avec celui de la Wallonie.

Jacques Lenain

<sup>5</sup> Voir la note sur « les trois conceptions d'une union avec la France », déjà citée.

## Karel De Gucht et Charles de Gaulle<sup>1</sup>

Dans le contexte actuel, les politiques d'austérité sont contre-productives. Ainsi parle un libéral flamand, Paul De Grauwe, qui a passé douze ans dans les allées du Parlement belge et patronne aujourd'hui le European Institute de la London School of Economics and Political Science. Ce qui l'agace, c'est l'irrationalité des acteurs politiques. Il devrait pourtant savoir que la politique n'est pas une science, mais un art consommé du rapport de forces où la mauvaise foi le dispute à l'aveuglement idéologique. Pas question de relâcher l'effort budgétaire, lui répondent donc en chœur Gwendolyn Rutten (Open VLD) et Pieter De Crem (CD&V). Et si Elio Di Rupo se plaint de la façon dont l'Union européenne gère la crise, il se fait rappeler à l'ordre par Karel De Gucht, commissaire européen au Commerce (Open VLD).

Mais la Commission n'a que le pouvoir et l'orientation que les chefs de gouvernement consentent à lui donner. Il est donc trop facile de se soustraire à ses responsabilités en accusant 'Bruxelles'. Ce qui est inquiétant, néanmoins, c'est que l'Union européenne apparaît de plus en plus comme un monstre froid chargé de faire respecter l'orthodoxie libre-échangiste, au prix d'une impopularité croissante.

Ainsi, Karel De Gucht prépare un accord de libre-échange avec les États-Unis, qui devrait s'étendre par la suite

à d'autres parties du monde. Nul besoin d'un débat démocratique pour engager l'UE. La conviction de Karel De Gucht doit suffire. Voici ce qu'il répond au journal *Le Monde* : « Traditionnellement, la France n'est pas un pays libre-échangiste. C'est vrai quel que soit le gouvernement, de droite ou de gauche. J'espère convaincre qu'elle est pourtant bien positionnée pour tirer bénéfice de ce genre d'accord. (...) Je suis attentif à toutes les sensibilités exprimées par les États membres. Je les respecte, mais cet accord créera aussi des opportunités pour notre économie. Entre 0, 5 % et 1 % de croissance, d'après les études les plus prudentes. La France compte le plus grand nombre de multinationales en Europe, et leurs résultats sont excellents. Il ne s'agit pas d'un problème économique, au contraire. »

Le problème est donc culturel, selon Karel De Gucht. La question, ici, n'est pas de savoir si la France est assez pro-européenne, mais assez libre-échangiste (au risque de confondre intégration européenne et intégration dans l'économie globale).

Il est permis de s'interroger sur l'évolution de la démocratie en Europe si le débat politique est ainsi neutralisé par l'obligation d'adhérer sans réserve à une idéologie. Il est clairement abusif d'associer la doxa libre-échangiste au respect des droits de l'homme et de l'imposer ainsi comme un fondement de la démocratie européenne.

Quand la situation économique et sociale se dégrade et que l'autorité s'enferme dans une tour d'ivoire, comment échapper au soupçon, qualifié de 'populiste', que la 'classe dirigeante' gouverne en fonction de ses intérêts et non de ceux du 'peuple' ? Le risque est d'autant plus grand, concernant l'UE, que le citoyen européen peut sembler écrasé par un pouvoir supranational qui lui échappe.

Sans réelle légitimité démocratique, la Commission a néanmoins déclaré 2013 'Année européenne de la citoyenneté'. On peut espérer que la crise actuelle conduise à une prise de conscience collective de la nécessité, pour les citoyens, d'intégrer la dimension européenne et d'investir le champ politique à ce niveau. Ce n'est que par le débat et leur participation que la démocratie européenne peut vivre et que l'UE respectera ses valeurs fondamentales et ses promesses.

Il est notoire que Charles de Gaulle avait, sur l'Europe, un point de vue différent de celui de Karel De Gucht. Certes, à la façon des chefs d'État d'aujourd'hui, il privilégiait les intérêts de son pays et, en dépit du traité de l'Élysée qui a renforcé les liens entre l'Allemagne et la France en 1963, il ne peut être tenu pour un grand champion de la cause européenne. Preuve en est, dira-t-on, qu'il ne voulait pas du Royaume-Uni dans le Marché commun.

L'argument développé par de Gaulle, c'est que l'Europe en voie d'intégration ne résisterait pas à la vague anglo-saxonne. Voici ce qu'il déclarait il y a cinquante ans : « L'Angleterre en effet est insulaire, maritime, liée par ses échanges, ses marchés, son ravitaillement, aux pays les plus divers, et soumise à des influences multiples (...). La Communauté européenne s'accroissant de cette façon verrait se poser à elle tous les problèmes de ses relations économiques avec une foule d'autres États, et d'abord avec les États-Unis. Il est à prévoir que la cohésion de tous ses membres, qui seraient très nombreux, très divers, n'y résisterait pas longtemps, et qu'en définitive, il apparaîtrait une Communauté atlantique colossale sous dépendance et direction américaines, et qui aurait tôt fait d'absorber la Communauté européenne. »

Cinquante ans plus tard, tandis que l'Angleterre menace de se retirer de l'UE et que partout le rêve européen se brise, Karel De Gucht répond à Charles de Gaulle. Il reproche à la France de ne pas avoir une tradition libre-échangiste et s'apprête à créer, au nom de 500 millions d'Européens, un grand marché commun avec les États-Unis.

Certes, il y a des raisons historiques et culturelles de se sentir proche des États-Unis, auxquels la démocratie doit beaucoup... Mais la démocratie appartient à ceux qui la font vivre.

Georges Régibeau

<sup>1</sup> Article extrait du site en ligne de l'Alliance Wallonie-France



# POLITIQUE

## L'assurance dépendance flamande

Un de nos lecteurs, qui souhaite garder l'anonymat, nous communique la proposition d'inscription à l'assurance dépendance flamande, faite par la Mutualité chrétienne Saint-Michel (section francophone) à une personne de sa famille entrant en maison de repos et de soins. Précisons que cette personne est francophone, d'origine wallonne, et que la maison de repos qui l'accueille est située dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Cette proposition mérite d'être reproduite, au moins partiellement :

«Madame,

Selon nos informations, vous entrez en considération pour **les avantages financiers de l'assurance dépendance flamande**. Cette assurance facultative vous permet de bénéficier d'une intervention forfaitaire de 130 € par mois de remboursement de frais dans l'établissement où

vous séjournerez si vous êtes affiliée à une caisse de soins.

Au cas où vous ne seriez pas encore affiliée à une caisse de soins, nous vous conseillons la *Vlaamse Zorgkas* vzw, organisme public qui gèrera votre dossier d'assurance dépendance. Pour votre facilité, il suffit de compléter la déclaration ci-jointe et de la renvoyer à l'adresse indiquée. [...]

Tant à Bruxelles qu'en Flandre, un stage d'attente est prévu pour bénéficier des services de l'assurance-dépendance : **10 ans à Bruxelles, 3 mois en Flandre**. [...]

Sous cette engageante proposition, il est rappelé l'adresse de la *Vlaamse Zorgkas* et le destinataire est invité à remplir le formulaire joint.

«Seuls les habitants francophones des communes à facilités linguistiques qui

l'exigent expressément peuvent introduire leur demande d'intervention en utilisant un formulaire officiel rédigé en français. »

Annexés à cette lettre, on trouve ledit formulaire en flamand ainsi qu'une traduction française de ce formulaire « destiné à vous aider à remplir le formulaire en néerlandais. Le formulaire spécimen en français ne sera pas accepté par la *Vlaamse Zorgkas*. »

Dans l'en-tête de la lettre, sous le logo de la mutualité chrétienne Saint-Michel, figure la devise : « La **solidarité**, c'est bon pour la santé ». On est en droit de se demander quelle portée peut avoir cette solidarité flamande pour une octogénaire francophone en proie à de lourds problèmes de santé qui attendra... dix ans avant de bénéficier de cette largesse, à condition toutefois qu'elle ait trouvé quelqu'un pour l'aider à remplir le formulaire en néerlandais

M-C.D.

## Opinions

Réaction à l'article «*De l'art de se tirer une balle dans le pied*» de Jean-Luc Robert dans le «*4 millions 7*» de mars 2013.

« Je ne connais pas le Professeur H. Vuye des Facultés de Namur mais comme il y a de bonnes raisons de penser que, selon une tradition des Jésuites à Namur, il a été choisi en tant que Flamand, nous ne voyons pas d'obstacle à ce qu'il soit : *constitutionnaliste le jour, flamingant le soir*. L'essentiel est qu'il soit objectif et accepte la réplique devant ses auditoires (?).

La Volksunie : croyez-moi, dans les années 70-80, elle était un fourre-tout comptant aussi dans ses rangs d'anciens Résistants de même qu'un volontaire au front de l'Est ! Ne les mettons pas tous dans le même sac ; ils ont su eux apporter un soutien sanitaire massif aux Kurdes malmenés en Turquie et si en août 1980, on avait suivi certains élus VU, peut-être eût-on évité les pires insuffisances de cette réforme constitutionnelle-là.

Le Professeur Van Parijs de l'UCL : là nous sommes d'accord avec Jean-Luc Robert qui semble voir clair sur cet homme qui nous donne l'impression de tricher

sans que nous puissions l'affirmer : encore ces jours-ci, il apparaît comme l'un des deux *profs* censément objectifs dans un grand débat politique à Bruxelles mais le jeu est faussé car sauf erreur, jamais il ne se présente comme le Flamand *fransquillon* qu'il est et il soutient, avec enthousiasme, ses amis ou adjoints du B+ ; cela signifie davantage de belgitude ; et ces messieurs de prêcher l'instruction des Wallons sur ce qu'est vraiment la Flandre où il n'y aurait que 20 % d'autonomistes radicaux ; bref il nous refait la scène du théâtre de Labiche, sur ces dangereux Wallons... ou ignares... ou les deux ?

Et Reynders qui vient de maltraiter le PS comme trop wallon et trop peu belge. Ah, les mânes de Jules Destrée !

Et Marc Uyttendaele ? « il défend toujours le point de vue de son parti ». Lequel ? Sachez que c'est le PS, ce qui n'est pas écrit car il s'agit, c'est le cas de le dire, de **parti pris** ; à nos yeux d'ailleurs il y a davantage de flux inspireur de ce professeur vers le parti de sa compagne que l'inverse.

La cerise sur le gâteau à propos de Mme Denise Van Dam. En effet, pour nous, elle est un **modèle** à suivre ; cela parce qu'elle est flamande convaincue et **solidaire**

du Mouvement wallon, c'est **remplir son devoir** de sociologue au XXI<sup>e</sup> siècle.

Enfin le *crime* de penser à régionaliser la Communauté française, nous le commettons aussi. Certes, il y a un débat entre Francophones de Bruxelles et Wallons mais il faut bien voir qu'une solidarité indéfectible doit unir les uns et les autres comme dans un couple d'une femme et d'un homme ou homophile, l'on apprécie l'autre, cultivant des liens avec elle ou lui ; cela s'impose **dans le respect des spécificités propres respectives.** »

Beau débat, très cordialement.

Jean-Émile Humblet  
Ancien sénateur

Merci monsieur Humblet pour votre réaction à cet article. Le journal «*4 millions 7*» est un espace de débats et il est bon que des idées contraires puissent y être exprimées. Rien ne serait, en effet, plus ennuyeux que le régime de la pensée unique ! La Francophonie étant plurielle, il est clair qu'elle doit respecter les spécificités propres de ses différentes composantes.

Jean-Luc ROBERT

# CULTURE & LITTÉRATURE

## L'échelle

En son éternité, d'un trône l'acrotère  
Atteint les plus hauts cieux, et jusque sur la terre  
Descend le marchepied.  
C'est là que Dieu s'assied.

Le monde et le ciel bleu sont toute sa fortune,  
Des frasques du soleil Il console la lune.  
Les larmes d'un nuage, Il peut les égrener,  
Les flots de sa colère en leur lit ramener,  
Mettre en nos cœurs un songe où il s'agit d'échelle  
Comme en fit un Jacob en dormant une nuit. <sup>1</sup>  
Voici donc qu'en rêvant je vis près de mon lit  
Une échelle debout, et de leurs blanches ailes  
Des anges descendaient et volaient et montaient  
Puis ils redescendaient, revolaient, remontaient,  
Et alors en français le Seigneur, je vous jure,  
Bénissait, excepté les parjures,  
La Fédération Bruxelles-Wallonie  
Et la francophone périphérie.  
La Flandre rêve aussi, mais c'est d'une autre échelle.  
Lorsqu'elle fêtera sa prise de Bruxelles,  
L'échelle servira à hisser les couleurs  
Noir et jaune masquant nos françaises valeurs.  
Bruxelles et la Wallonie  
Demeurent toujours séparés  
De par la félonie  
Qui laissa Brussel entouré  
Du territoire de la Flandre.  
À quand la fin de ce méandre ?

Robert Leruth

(1) Genèse XXVIII : Jacob voit en songe l'échelle et les anges descendant et montant, et il entend la voix de Dieu qui bénit sa descendance.

## En prévente...

### « LA DUCASSE DE MONS » aux éditions Racine

Format 24, 5 x 29 cm, 240 pages, quadrichromie,  
+ de 80 photos, relié au fil, cartonné, estampé,  
jaquette de protection.

Aperçu de la table des matières :

Dire la ducasse – Madame Sainte Waudru – Histoire de la procession – Processionner le Car d'or – Monseigneur Saint Georges – Histoire du combat – Combattre dans l'arène.

Équipe éditoriale sous la direction de Benoît Kanabus (FNRS).

Réservation en ligne : [www.waudru.be](http://www.waudru.be) ou [www.mons.be](http://www.mons.be) ou  
[www.processionducardor.be](http://www.processionducardor.be)

Contact : Christine Collart, avenue de Saint-Pierre 108 7000 Mons  
Tél. 0476.60.09.77 [livre.doudou@gmail.com](mailto:livre.doudou@gmail.com)



## Maison de la poésie de Namur

La Maison de la Poésie  
et de la Langue française  
Wallonie-Bruxelles organise  
son concours international de  
poèmes espiègles :

**Prix Félicien Rops,**  
du 1<sup>er</sup> juillet au  
31 décembre 2013.

Extraits du règlement :

Art 1. Le concours est divisé en  
deux sections :

- a) Poésie classique
- b) Poésie libre

Les textes seront de bon aloi,  
espiègles, coquins, lestes,  
légers, prêtant à sourire.  
Grossièretés, racisme, insultes,  
scatologie et autres choses  
déplaisantes seront exclus.

[...]

Art 3. Chaque participant peut  
présenter un ou deux textes  
dans la section choisie (4 textes  
au maximum). Chaque poème  
sera envoyé en 4 exemplaires.

Art 4. Un droit de participation  
de 15 € sera versé avant le 31  
décembre 2013 au compte  
BE79 1349 0008 5833 (BIC :  
BKCPBEBI) de M. Darimont,  
concours MPLF, rue de Coppin  
152/7 à B 5100 Jambes.

### Renseignements :

Monsieur Marcel DARIMONT,  
administrateur  
Maison de la Poésie et de la  
langue française Wallonie-  
Bruxelles  
Rue Fumal 28 5000 Namur  
Tél. 081.22.53.49 Fax :  
081.22.43.69 Courriel : [info@  
maisondelapoesie.be](mailto:info@maisondelapoesie.be)

## « 4 millions 7 »

Ce journal est le vôtre, mais il est réa-  
lisé par un très petit nombre de béné-  
voles. Pour améliorer et développer  
notre périodique nous cherchons de  
l'aide pour

- la correction et la première mise en  
page (maîtrise de l'orthographe et du  
traitement de textes (WORD) néces-  
saires), ce travail peut être effectué à  
domicile ;
- l'expédition du journal (une fois par  
mois, deux heures et demie maximum) :  
coller les étiquettes, glisser les bulletins  
de virement et les rappels dans les  
journaux.
- Dépôt au bureau de Poste de  
Schaerbeek une fois par mois (voiture  
nécessaire).

Si vous disposez d'un peu de temps,  
si vous pensez pouvoir nous aider  
dans une de ces tâches, de manière  
régulière ou ponctuelle, contactez Guy  
Massenau : 02.736.06.11 ou Marie-  
Claire Daloz : 02.734.77.02.

**MERCI!**

# COMMUNIQUÉS

## Institut Jules Destrée

L'Institut Jules Destrée fête son 75<sup>e</sup> anniversaire.

Lundi 10 juin à 18 h 30 : dîner du 75<sup>e</sup> anniversaire au Cercle de Wallonie, 21 avenue de la Vecquée à Namur.

Mardi 11 juin à 9 heures : séance académique au Parlement wallon, 1 rue Notre Dame à Namur.

Renseignements : Institut Destrée  
Avenue Louis Huart 9  
5000 Namur  
Tél. 081 23 43 90

L'Institut Jules Destrée est une association sans but lucratif indépendante et pluraliste, créée à Namur le 11 juin 1938. Service général d'éducation permanente et centre de recherche à vocation universitaire, il conduit une réflexion continue, réalise des études et mène des actions dans le domaine du développement régional. Il poursuit ses objectifs en prêtant la plus grande attention aux dimensions européennes et mondiales

ainsi qu'à leurs impacts sur l'ensemble de la société. L'Institut Destrée fonctionne dès lors à la fois comme un détecteur du changement et comme un générateur d'idées pour l'action concrète, au profit de la démocratie délibérative et de l'intérêt général.

## Association culturelle wallonne

Rassemblement culturel  
Wallonie - Bruxelles - France

Fontaine-l'Évêque - Charleroi

Samedi 25 mai et dimanche 26 mai : exposition d'œuvres artistiques, hommages aux disparus et à des militants wallons ; remise de médailles socio-culturelles.

Renseignements : André LIBERT  
071.52.60.96 ou 0487.441.555  
Courriel : [andre-libert@wallonie-france-bruxelles.com](mailto:andre-libert@wallonie-france-bruxelles.com)

## Maison de la Francité

Dans le cadre de sa programmation sur le thème du voyage à l'occasion du concours de textes « *Destination ailleurs* » 2013, la Maison de la Francité présente :

**L'ALLÉE DU RETOUR**, une exposition photo de Jérôme Hubert

Jérôme Hubert est un photographe belge né en Tunisie en 1983. *L'allée du retour* est un voyage interne vers le souvenir. En décidant de repartir pour la première fois où il est né, en Tunisie, Jérôme Hubert a voulu mettre des images sur des souvenirs oubliés et tenter de comprendre un désir profond de voyage en Afrique.

**Du 7 mai au 31 juillet,  
du lundi au vendredi de 10h à 17h30  
à la  
Maison de la Francité,  
18 rue Joseph II à 1000 Bruxelles  
[www.maisondelafrancite.be](http://www.maisondelafrancite.be)  
Tél. 02/219.49.33**

## LE COIN DES AMIS

Nous avons appris le décès de Madame Carmen MASURE, membre de notre mouvement, militante wallonne de toujours. Elle assistait régulièrement à nos déjeuners où elle représentait, avec Madame Jeannine Hosbecks, le Rassemblement Wallonie France. Nous apprécions énormément son sens de la convivialité, la fermeté de ses convictions et son franc-parler.

Que ses proches veuillent trouver dans ces quelques lignes l'expression de notre tristesse et de notre profonde sympathie.

\*

### Le professeur Jean LÉONARD nous a quittés

Le professeur Jean Léonard, membre de la Ligue wallonne, est décédé le 23 avril dernier à l'âge de 93 ans.

Ce botaniste de réputation mondiale fut aussi un militant wallon convaincu. Vice-président de la Ligue wallonne de

Woluwe-Saint-Lambert dans les années 60, il est le co-fondateur de la section FDF de sa commune avec Raymond Watrice. Il sera conseiller communal de 1971 à 1976, conseiller à l'Agglomération bruxelloise de 1972 à 1989 et échevin à Woluwe-Saint-Lambert, chargé du personnel communal, de 1977 à 1982.

Lorsque sa commune voulut lui rendre hommage, modestement, le professeur n'a pas souhaité qu'on donne son nom à une rue mais plutôt que l'on mette à l'honneur sa plus belle découverte : la spiruline. Le 24 septembre 2010 fut donc inaugurée l'avenue de la Spiruline, artère qui relie la chaussée de Roodebeek à l'avenue Jacques Brel, en longeant le dessus du parking Roodebeek.

Spécialisé dans l'étude de la flore tropicale d'Afrique, le professeur Léonard a découvert plus de 300 espèces végétales, mais sa plus grande découverte, due aux hasards d'une panne de voiture au Tchad, est la spiruline : une microscopique algue bleue qui s'est avérée être l'aliment le plus

complet qui soit, le plus riche en protéines et en acides aminés. Plus riche encore en protéines que le soja. Le développement de la culture intensive de la *spirulina platensis* a permis de lutter contre la malnutrition dans les pays tropicaux. Elle est aujourd'hui utilisée comme complément alimentaire dans les pays occidentaux et lors des voyages dans l'espace des équipages russes et américains.

Le professeur Jean Léonard était le cousin du professeur Paul Duvigneaud, spécialiste de l'écologie fondamentale et de l'étude des écosystèmes, décédé en 1991 et dont on célébrera le centenaire en octobre 2013. La Ligue wallonne de la Région de Bruxelles est fière d'avoir compté dans ses rangs ces deux éminents scientifiques.

À Madame Paule Latour, son épouse, ainsi qu'à toute sa famille, la Ligue wallonne exprime ses profonds sentiments de tristesse et de sympathie.

M-C.D.

Source : WOLU-INFO, octobre 2010

# COMMUNIQUÉS

## Lu dans la presse

### Dessin censuré : Kamagurka en a marre de Jan Peumans

Le comédien et artiste Kamagurka, bien connu au nord du pays par son regard critique sur la société a décidé de retirer son œuvre de l'exposition « Strips in originelen » organisée au Parlement flamand, en signe de protestation contre la décision de masquer un phylactère en français sur une reproduction d'un dessin de François Schuiten. Il l'a fait savoir via son compte Twitter. « Ben het un Peu Beu Mans », a tweeté Kamagurka – de son vrai nom Luc Zeebroek – dans un jeu de mots bilingue sur le nom du président du parlement, Jan Peumans, traduisible littéralement par « j'en ai 'un peu' marre, mec ». « Et je retire mon œuvre qui est exposée au parlement flamand ». Le président N-VA de l'assemblée flamande s'est défendu d'avoir censuré l'œuvre et a courageusement renvoyé la responsabilité de la décision aux commissaires de l'exposition.

*La Libre Belgique*, 18-19-20 mai 2013

## FONDS DE COMBAT

### Un immense merci pour votre solidarité

3<sup>e</sup> liste 2013, arrêtée au 18 mai 2013

M. André, Etterbeek 8 € • P. Bary, Wavre 8 € • C. Bertin-Leblois, Ixelles 3 € • M. Bonnet, Vilvorde 8 € • J-P. Cambié, Paris 8 € • M. Coune, Tilff 8 € • M. Darimont, Jambes 8 € • D. Deltour-Remy, Meix-Devant-Virton 3 € • P. Dupont, Paris 8 € • L. Duvigneaud-Bléret, Bruxelles 14 € • M. Gaspar Lameere, Marchin 8 € • R. Hofstetter, Watermael-Boitsfort 8 € • C. Huot, Paris 8 € • Ph. Lenaerts, Ottignies 8 € • L. Libert, Gerpinnes 8 € • Ch. Potier, Uccle 68 € • J-B Quicheron, Wemmel 18 € • P. Romain, Ixelles 13 € • A. Stassin, Watermael-Boitsfort 53 € • P. Van Gorp, Houdeng-Aimeries 3 € • O. Verlaine, Forest 25 € • J. Willeme, Erpent 3 €.

## CENT ANS, ÇA SE FÊTE!

Membres fidèles et sympathisants, venez vivre cette journée de joie

**le 12 octobre 2013**

À partir de 10 heures, nous vous accueillerons dans les locaux du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :  
6 rue de la Loi 1000 Bruxelles (en face du métro Parc).

\*

À 10 h 30, la séance académique se tiendra dans l'hémicycle du Parlement :

- Nous y entendrons **Monsieur Jean-Charles Luperto**, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Nous évoquerons le passé des mouvements wallons et de la Ligue wallonne avec **Madame Chantal Kesteloot**, historienne (1), **Madame Jacqueline Ezersky-Francotte**, présidente de l'Union des Groupements wallons de Bruxelles (UGWB), **Madame Marie-Claire Daloze-Williquet**, présidente de la Ligue wallonne de la Région de Bruxelles.
- Des intermèdes poétiques seront assurés par **Monsieur Alain Miniot**

\*

À l'issue de la séance académique, une réception offerte par la Ligue wallonne nous réunira dans l'Atrium du Parlement.

La fête se poursuivra au restaurant *Le chevalier de Lascombes* situé dans l'hôtel *County House*, square des Héros à Uccle pour un déjeuner festif. Un car assurera le transport entre le Parlement et le restaurant.

Au cours du déjeuner, nous aurons le plaisir d'écouter le *Triolet de Bruxelles*, groupe bien connu des cercles wallons.

\*

(1) Chantal Kesteloot est docteur en histoire de l'Université libre de Bruxelles où elle a soutenu, en 2001, une thèse de doctorat sur le mouvement wallon et Bruxelles de 1912 à 1965. Depuis 1992, elle fait partie de l'équipe permanente du CEGESOMA (Centre d'études et de documentation Guerre et Sociétés contemporaines). Elle y est aujourd'hui chargée de la direction du secteur Histoire publique. Ses principaux centres d'intérêt portent sur l'histoire du mouvement wallon ; la problématique bruxelloise ; les mémoires de la guerre et l'histoire nationale ; la problématique du nationalisme et des identités nationales.

"4 Millions 7" applique les rectifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française et approuvées par l'Académie française

LA LIGUE WALLONNE DE LA RÉGION DE BRUXELLES ASBL  
NOTRE JOURNAL "4 Millions 7"  
Adhésion : 12 € par an, 20 € pour l'étranger (10 numéros) à verser au compte IBAN BE62145053903161 BIC GEBABEBB de *Ligue Wallonne* 1000 Bruxelles

Éditrice responsable : Marie-Claire Daloze-Williquet, présidente  
Avenue du Onze Novembre, 28, - Bte 2 - 1040 Bruxelles  
mcdaloz@skynet.be  
ISSN 2033-740X  
Toute contribution au fonds de combat est bienvenue  
**Les articles signés n'engagent que leur auteur**